



Association

Super City management - NON MERCI !

Rue Pont-Bessières 1 CH -1005 Lausanne

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 29 OCTOBRE 2012

La séance est ouverte à 20h15, en présence de 70 membres.

24 enseignes se sont excusées pour leur absence.

La présidente, Muriel Testuz, est impressionnée de toutes ces présences, prouvant que l'étincelle provoquée par la lettre de M. Brélaz a instantanément remis le feu aux poudres, après 2 années de silence.

Elle ne cache pas que la remise en marche de la machine ne fut pas une sinécure et que cette convocation a, à nouveau, fait appel à beaucoup d'énergie et de temps.

PARTIE STATUTAIRE

Les finances de l'Association étant saines, celle-ci n'a pas sollicité ses membres en 2011 pour un paiement de cotisation compte tenu de son peu d'activité durant cette année.

Concernant les dossiers en cours :

- Nos diverses démarches (Autorités de surveillance, Cour des comptes) pour obtenir les comptes City management ont fini par aboutir... grâce à l'intercession de la nouvelle City manageuse, Mme Druey !

Ils sont visibles sur notre site et celui de la Fondation C.M.

- Le courrier de Me Iselin à la Cour des comptes demandant un examen de la gestion financière, pour le moins scandaleuse, de la Fondation City management a suscité une fin de non-recevoir.

- Début 2011, les candidats à la Municipalité ont été contactés, afin qu'ils se positionnent sur notre dossier et en particulier sur la question de la rétrocession de la taxe. Les candidats conseillers municipaux des partis UDC et "À gauche toute", ainsi que celui des Verts libéraux se sont prononcés contre. Pour M. Junod, du P.S. par contre, il n'est pas équitable que certains paient et d'autres non. Quand à M. Puidoux, des Verts, il s'aligne sur la Municipalité. Les détails de leur réponse sont visibles sur le site. Voir sous "Action en cours".

M. Bodo Schmidt, notre trésorier, nous donne l'état des comptes. Le solde est à ce jour de Frs. 10'843.--. Les vérificateurs M. Jean-Michel Buxcel et M. René Schaller remettent leur rapport, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

SITUATION JURIDIQUE

Me Iselin rappelle que l'Association est répondante pour les membres n'ayant fait que le recours collectif. Les membres ayant également déposé un recours individuel sont, par contre, libres d'accepter ou non à la proposition de M. Brélaz.

Concernant les commerçants ayant déjà accepté la proposition de M. Brélaz:

- Le groupe des pharmacies Capitole, qui a été racheté, a payé ses arriérés au CM, mais également sa cotisation à notre Association.
 - La Coop n'a pas encore pris de décision, son avocat étant absent jusqu'au 6 novembre.
 - Il semble que, pour l'instant, le montant de Fr. 100'000.-- de cotisations impayées - objectif minimum donné par M. Brélaz pour la petite rétrocession - n'a pas encore été atteint.
-

Me Iselin nous rappelle :

- qu'elle n'a toujours pas reçu de réponse, concernant les recours collectifs et individuels pour 2007, 2008 et 2009, et que la procédure n'en est qu'à son début.
- que l'abandon de la taxe par la Municipalité, n'est pas envisageable, pour cause d'égalité de traitement.

Les étapes de la procédure à venir sont :

- Une décision devra être rendue sur notre recours par l'organe de taxation. Elle sera, selon toute vraisemblance négative.
- Nous déposerons alors un recours (qui est déjà prêt) auprès de la commission de recours du Conseil communal (instance gratuite) qui regroupent une représentation des partis politiques. Tous les partis ne nous sont pas nécessairement favorablement acquis. Un travail de lobby sera nécessaire pour faire pencher la balance. Le contexte du moment pouvant également jouer un rôle.
- Si nous échouons dans cette dernière étape, le dossier partira alors auprès du tribunal cantonal. Cette étape deviendra payante et pourra entraîner des frais assez conséquent suivant le volume financier de la taxe contestée.

Les enjeux :

Notre avocate nous rend attentive aux points suivants :

- nous avons des risques de perdre au niveau de l'instance cantonale. La notion d'impôt affecté (statut de la taxe City management pour 2008 et 2009) permettant une grande marge de manœuvre pour les autorités.
- si la procédure devait durer, le paiement d'intérêts sur les taxes dues pourraient être conséquents s'ils sont exigés (5%).

Me Iselin rappelle que les commerçants qui veulent se protéger tout en maintenant leur opposition ont la possibilité de payer leur taxe avec une lettre mentionnant le maintien de leur recours. Une lettre type se trouve sur notre site sous la rubrique "Téléchargements".

Me Iselin nous informe également que la procédure est gratuite jusqu'à la prochaine instance. Soit la commission de recours du Conseil communal. Nous avons les réserves financières permettant de poursuivre jusqu'à cette étape.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous devons répondre à la proposition de M. Brélaz sur les recours collectifs.

Les choix qui s'offrent à nous sont les suivants :

1. Accepter la proposition de M. Brélaz, donc payer les arriérés de taxes
2. Refuser simplement la proposition et la procédure continue
3. Avancer une contre-proposition à la Municipalité

La proposition de M. Brélaz, telle que présentée dans sa lettre du 28 septembre, est rejetée à l'unanimité.

Le point 3 est finalement retenu à une très large majorité, après discussion et votation.

La contre-proposition se décline de la manière suivante :

La taxe 2007 est abandonnée, mais nous acceptons de payer nos taxes pour 2008 et 2009 à condition que cet argent soit consacré à une étude, telle que nous l'avions déjà proposée en 2010.

Cette proposition s'inscrit dans le contexte que nous avons toujours défendu : avant de trouver des solutions aux problèmes du commerce, il faudrait déjà en connaître la réalité et les difficultés. Elle nous permettrait de finir sur une note constructive.

Par ailleurs, cela s'inscrirait dans la demande qu'ont fait, en 2010, les Conseillers communaux, à la suite de nos démarches, d'une étude sur la situation du commerce indépendant. Demande pour laquelle la Municipalité vient de repousser le délai de réponse. Cette dernière désirent d'abord encaisser les arriérés de taxe.

Finalement, elle ferait écho à la proposition de M. Brélaz qui, lors de la séance du conseil communal du 8 décembre 2009 dit textuellement : « *Nous avons aussi dit à plusieurs endroits que nous étions prêts, à condition que 2008, 2009 soient payés (...), à abandonner 2007 moyennant que cette étude (ça serait une bonne proposition) soient co-financée (peut-être pas entièrement payée), par les recourants en question. Cela serait à la limite une négociation, (...) ça serait une proposition que nous pourrions accepter pour sortir du conflit.* »

En cas de refus à cette contre-proposition, nous maintiendrons notre recours et la procédure suivra son cours.

Me Iselin va faire suivre cette décision dans les meilleurs délais.

Concernant la réponse à la lettre de M. Brélaz:

Le délai de 30 jours est à compter de la date de réception – soit jusqu'au 2 ou 3 novembre .

Les commerçants ayant reçu la lettre de M. Brélaz ont deux choix :

- Soit ils ne répondent pas à la lettre. Leur opposition est ainsi maintenue et ils attendent le résultat de la négociation.
- Soit, s'ils le souhaitent, ils répondent à la proposition du syndic en y indiquant : « *Je refuse de m'acquitter de la taxe et me rallie à la proposition de l'Association "Super City management Non Merci" ».*

Si la négociation est positive, ils en seront informés et pourront alors se déterminer s'ils désirent maintenir leur opposition ou acceptent l'accord proposé.

Muriel Testuz conclut cette assemblée en rappelant que cette bataille, engagée depuis 5 ans, n'a pas eu pour seul moteur l'aspect financier et relève la formidable solidarité des commerçants et leur ténacité dans la bataille !

La séance est levée à 22heures

Le 30 octobre 2012